

## fiche d'inscription garderie

### Renseignements concernant les enfants

<b>NOM</b> .....
<b>Prénom</b> .....
<b>Date de naissance</b> .....
 <b>Classe</b> .....
<b>Instituteur</b> .....

L'inscription à la garderie sera régulière ou occasionnelle (cocher les cases correspondantes)

	régulier	occasionnel
lundi		
mardi		
mercredi matin		
jeudi		
vendredi		

**En cas d'absence pour cause de maladie ou autre, contacter :  
Mme BOUTRON Isabelle au 01.64.08.43.15**

### RESPONSABLE de L'ENFANT:

**Nom et Prénom du père (ou du tuteur):**.....

**Adresse**..... **Tél:**.....

**Tél:**.....

**Nom et Prénom de la mère**.....

**Adresse**..... **Tél:**.....

**Tél:**.....

**Adresse ou envoyer la facture** \_\_\_\_\_

**IMPERATIF: N<sup>os</sup> de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident.**

1° .....

2° .....

**FICHE MÉDICALE**

**NOM de l'enfant** ..... **PRENOM** .....

**CLASSE** ..... **Date de Naissance** .....

**En cas d'accident**, afin de pouvoir vous prévenir veuillez nous indiquer les N<sup>os</sup> de téléphone où l'on peut vous joindre.

1 ..... 2 .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :** /\_/\_/./\_/\_/./\_/\_/\_/\_/.

**Votre enfant est-il hémophile ?**  **Oui**  **Non**

**Votre enfant est-il allergique ?**  **Oui**  **Non**

**Si oui, à quoi ?** .....  
.....  
.....

**AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE**

**Nous soussigné, Monsieur et/ou Madame**..... **autorisons l'anesthésie de notre enfant** ..... **au cas ou, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale.**

**Nous autorisons les responsables à prendre toutes mesures pour préserver la santé de notre enfant.**

**Fait à** ..... **le**.....

**Signatures des parents :**

**Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des services de santé (traitement en cours, précautions particulières, etc...)** .....  
.....  
.....

**Nom, adresse et N° de téléphone de votre médecin traitant** .....  
.....  
.....

# **RÈGLEMENT DE LA GARDERIE DE LA CHAPELLE-RABLAIS**

## **Article 1 : Le local pré et post scolaire :**

Il se situe dans les locaux situés rue de la Mare à la Cane (derrière l'école primaire).

Horaires :                                  Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi  
de 7h00 à 8h45 et de 16h50 à 19h00

## **Article 2 : Inscription :**

Pour être admis l'enfant doit avoir été inscrit au préalable auprès de Mme FREMERY Claudine au 01.60.67.51.79.

L'inscription est valable pour l'année scolaire.

La fiche d'inscription devra être remplie en précisant OBLIGATOIREMENT les renseignements téléphoniques permettant de joindre les parents ou le responsable de l'enfant en cas de problèmes durant les heures de garderie.

Les enfants devront obligatoirement être accompagnés dans les locaux par une personne habilitée et confiés au personnel présent.

Si l'enfant n'est pas amené ou repris par un des parents ou des tuteurs légaux, une décharge de responsabilité de la Municipalité doit être signée par les parents ou les tuteurs légaux précisant :

- L'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant de la garderie et la période ainsi que les noms prénoms et adresse de la personne qui prendra l'enfant sous sa responsabilité. Cette personne devra présenter au personnel présent un justificatif d'identité.
- La possibilité pour l'enfant d'arriver ou de partir seul.

Si l'enfant n'a pas quitté l'établissement d'accueil à 19h00, il sera confié à Monsieur le Maire ou conduit à la Brigade de Gendarmerie de NANGIS.

*Aucun MÉDICAMENT ne sera administré aux enfants par le personnel*

## **Article 3 : Pointage des enfants :**

Le personnel de la garderie est chargé de pointer les enfants inscrits à la garderie le matin et le soir.

En cas d'absence (maladie ou autres) les parents doivent obligatoirement prévenir :  
Mme BOUTRON Isabelle au 01.64.08.43.15  
ou Mme FREMERY Claudine au 01.60.67.51.79.

#### **Article 4 : Le goûter :**

Les enfants prennent leurs goûters (fournis par les parents) sous la surveillance du personnel. En cas de mauvais temps, ils resteront dans la salle.

#### **Article 5 : Avertissement :**

Un enfant qui, de par son comportement dans le groupe, mettrait en danger sa propre santé physique ou morale ou celle des autres participants sera exclu, soit temporairement, soit définitivement.

Cette sanction sera prononcée par Monsieur le Maire sur proposition du personnel et notifiée aux parents par lettre recommandée.

Si des dysfonctionnements sont rapportés aux parents par les enfants ceux-ci doivent contacter dès que possible la mairie et ce afin de régler les problèmes au plus vite.

Les personnes à contacter sont :

Monsieur le Maire, ou les secrétaires au 01.64.08.40.74

#### **Article 6 : Responsabilité :**

En cas d'incident ou accident ceux-ci devront être relatés sur un cahier prévu à cet effet, en précisant les faits, la date, et le nom et adresse des personnes concernées.

En cas d'accidents ou d'indisposition, et en vue de faire assurer le plus rapidement possible les soins nécessaires, la commune se réserve le droit de faire transporter le blessé ou le malade au centre hospitalier le plus proche.

Les fiches médicales de l'enfant et autorisations du représentant légal sont à la disposition du personnel.

#### **Article 7 : Divers :**

La commune n'est en aucun cas responsable des pertes et vols qui pourraient avoir lieu.

#### **Article 8 : Tarifs :**

- 1) Enfants non inscrits à une étude surveillée :
  - Tarif du matin : 1.75 €
  - Tarif du soir : 2.00 €
- 2) Enfants inscrits à une étude surveillée :
  - Tarif du matin : 1.75 €
  - Tarif du soir : 0.75 €

Ces tarifs peuvent être augmentés par décision du conseil municipal.

Le Maire,

Guy VALENTIN

